

Communiqué de Presse CDV
UNION NATIONALE DES ÉCRIVAINS DE France
18 mars 2013

**EN RÉPONSE À SA « SAISINE », L'ACADÉMIE FRANÇAISE DIT
QU'ELLE NE MODIFIERA PAS SA DÉFINITION LÉGALE DU MOT
« MARIAGE » !**



Le pont des Arts et l'Institut de France

L'Union Nationale des Écrivains de France (UNIEF) / CDV *communiqu*e le texte directeur de sa Conférence de Presse du 16 mars 2013, 11 h, donnée devant le Palais Mazarin, siège de l'Institut de France, **pour porter à la connaissance du public la réponse de l'Académie Française à sa saisine** lui demandant, **au nom de sa mission séculaire de défense de la langue française, de tout mettre en œuvre pour faire opposition à l'adoption de la fausse définition du mariage de l'art 1. du projet de loi Taubira-Hollande, violant le principe même de clarté non-contradictoire de la langue française, la raison d'être de l'Académie, sa souveraineté universelle en matière de langue, et l'essence même de la**

Démocratie.



DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE aux implications juridiques, politiques, institutionnelles, imprévisibles :

- À la veille de la mise à l'épreuve du projet de loi Taubira-Hollande par le Sénat ;
- Alors qu'un bras de fer, sans précédent, oppose la Nation et le Président de la République, prétendant violer les droits imprescriptibles de sa langue pour lui imposer par « la force injuste de la loi » une fausse définition du « mariage » ;

- Tandis que l'Académie Française apparaît de plus en plus comme le **dernier rempart institutionnel** qualifié contre cette tyrannie sans nom que les Français découvrent avec horreur et incrédulité ;
- L'UNIEF/CDV étant forte du **soutien croissant** des personnalités du monde des Lettres, des Arts, de la société « civile » et du Droit (cf. [communiqué CDV 13 mars 2013](#)), fer de lance du combat ;
- L'Académie Française devant affronter, aujourd'hui, **la crise la plus grave de son histoire !**

* * *

Monseigneur, notre invité d'honneur en tant que **descendant de Louis XIII signataire** des lettres patentes de 1637, officialisant l'Académie Française, Mesdames et Messieurs les journalistes et nos auditeurs en France et à l'international, les circonstances historiques exceptionnelles dans lesquelles se donne cette conférence de presse sont tellement marquées par un **contexte de crise et de conflits** que l'on peut se demander si le terme de *Communiqué de guerre* ne conviendrait pas mieux que Communiqué de presse.

Nous sommes sur le **lieu, hautement symbolique**, du Pont des Arts représentant le rayonnement culturel de la France, faisant le lien entre l'Institut de France et le Louvre, c'est-à-dire entre la **Science et le Pouvoir**. Hautement symbolique aussi de la **Résistance**, puisque c'est sur cette passerelle que Vercors rencontrait Jacques-Lecomte-Boinet chef du mouvement « Ceux de la résistance ».



L'heure est tragiquement historique pour la France au moment où les **pères doivent monter sur des grues** pour se faire enfin entendre des Tribunaux, du personnel hospitalier des urgences est menacé de mort, il y a 1800 (voire 3400 !) milliards de dettes, une **déconstruction** de

l'industrie, une destruction de la croissance et de l'emploi, des « fin-de-droits » **s'immolent par le feu**, symptôme suprême que les médias avaient donné comme justification initiale de la révolution en Tunisie. Et maintenant un Président va-t-en guerre, incapable même de rétablir chez lui l'ordre à Marseille, en venant au **viol des droits** imprescriptibles de la langue française et prétendant imposer aux Français, qui n'en veulent pas, une **fausse définition** du mot mariage, dont la confusion des champs sémantiques les **plonge dans la folie** !

- **Qu'est-ce qui a amené l'UNIEF/CDV à l'audace de cette démarche de saisine ?**
 - **Carence institutionnelle généralisée, expérience de Versailles, 1,3 millions dans la rue.**
 - **Positionnement de guerre de Civilisation. Tout est parti de la Guerre** déclarée à Versailles, en 2008, **contre l'Intelligence, l'Art et la Civilisation.**
 - **UNIEF/CDV, premier site international de la Résistance Culturelle.**
 - **Versailles assure notre rayonnement international, présent** dans 316 grands États ou provinces, 102 pays indépendants, 13 000 correspondants, au premier titre US (1061), Canada (274), (UK) (103), Belgique (82) Suisse (75), Japon (73), Russie (66), Allemagne (50). En tête aux États-Unis : Californie (412), Washington (115), NY (107). Pour la France : Paris (6000), Haute Normandie (890), Provence (532).
 - **UNIEF/CDV, autorité, légitimité, avec sa grille de lecture, SCIENCE, ART, DÉMOCRATIE, INSTITUTIONNELLE et LÉGALE.** « Rendre l'injustice VISIBLE » (Gandhi). Ce qui nous confère un « **droit** » au « **Magistère intellectuel** » de l'Académie Française et à sa saisine.
- **La première réponse à notre saisine de l'Académie se lit dans son architecture :**
 - **Cette conférence de presse devait se tenir devant le Palais Mazarin, parrain de Louis XIV continuateur de Richelieu, en raison de son message architectural.** C'est le symbole horizontal de la Civilisation de l'« Europe à la française » s'opposant à son **ANTITHÈSE**, la **barbarie verticale de l'Art new-yorkais** saccageant Paris avec pour symbole la tour Pompidou-Montparnasse.
 - **Quel est le message de son architecture classique, due à Louis Le VAU ? Majesté et Autorité, faite d'harmonie (symbole du mariage parfait !),** de mesure, de clarté, de raison, de beauté, dont l'horizontalité confère une crédibilité et une autorité au bâtiment. C'est l'image de **l'immortalité**.
 - **C'est le symbole de l'Art français** ayant fait porter par la France le modèle européen depuis quatre siècles, modèle issu des Grecs et des Romains dont Versailles représente le joyau UNIQUE et le modèle d'excellence, d'art durable **tourné vers les valeurs d'immortalité** ;
 - **Cette architecture est le siège** tout indiqué pour abriter **l'Institution gardienne de la langue française**, faite de raison, de clarté, de beauté et **de stabilité** !

- **Cette Institution, c'est l'Académie Française** dont Richelieu a fixé sur son sceau la mission qu'il lui assignait : « **A l'immortalité** » ! (**de la langue française**)
 - **Les Français sont en droit d'attendre** que ce qui est à l'intérieur de ce chef d'œuvre soit à l'image de ce qui est représenté à l'extérieur : un **gage d'immortalité** pour leur langue.
 - **La guerre de Civilisation dont témoigne l'antithèse des architectures, classique et new-yorkaise (de dérision), s'avance masquée !**
- **La deuxième réponse se lit dans les statuts et sur le site de l'Académie Française :**
- Lettre CDV du 24 février 2013 : **Mission d'immortalité de la langue française qui l'oblige.**
 - **Pouvoir souverain** de l'Académie en matière **de langue pour FIXER la langue française du Grand Siècle lisible depuis Richelieu.**
 - **L'art 1** de la loi Taubira-Hollande viole la souveraineté de l'Académie.
 - **L'Académie ne peut que relever le déficit de la « fausse définition » du mot mariage.**
 - **Devoir de Résistance** à la destruction de la langue française.
 - **Précédents** : Ses déclarations du 6 avril 2000 et du 12 juin 2008 « **déni de République** ».
 - **Mission de Défense de la langue française et mot le plus chargé de sens (clef de voûte).**
- **La troisième réponse se lit dans son image internationale dès sa mise en lumière :**
- **Épée de Damoclès du ridicule**, du prestige à défendre, de **l'épée symbolique de souveraineté des académiciens !!!**, de la « Raison d'être » de l'Académie.
 - **LA LANGUE FRANÇAISE, patrimoine commun des Français, qui ne saurait être changée.**
 - **CAS d'école le MOT + CONTRADICTION. Viol de la clarté non contradictoire** du français.
- **La quatrième réponse est celle de l'ACADÉMIE, en PERSONNE.**
- Bien-fondé de la saisine UNIEF/CDV qui est contraignante.** Dans une Démocratie digne de ce nom, notre saisine est **la plus légale, la plus légitime, la plus nécessaire.** D'ailleurs, la saisine adressée au CESE a été rejetée, alors que la nôtre est en cours, est suivie d'effets décisifs comme nous allons le voir. Nous avons **innové sur un registre du Droit méconnu (cf. Alsace Lorraine).** L'Académie exerçant une autorité **d'ordre moral (magistère intellectuel)**, il n'y a pas vraiment de cadre juridique au sens scolaire du terme et, l'Académie devra donc requalifier *pro forma* notre saisine en auto-saisine. **Ce qui revient rigoureusement au même, au bout du compte**, et ce qui était le but recherché. Sans oublier **le fait juridiquement et constitutionnellement contraignant** : « La langue de la République est le français » (Art 2, Constitution V^e République) ;
- Son résultat est déjà décisif, à J+ 20**, alors que l'Académie Française, était restée silencieuse, **SANS VOIX depuis des mois, contrairement à l'Académie des sciences morales et politiques :**
- 1) **Nous avons été entendu par l'Académie Française et nous l'en remercions ;**
 - 2) **Le contact direct est établi au plus haut niveau et l'avancée est déjà considérable ;**
 - 3) **Notre lettre ouverte au Secrétaire Perpétuel est prise très au sérieux comme il se devait au regard des statuts.** Certains petits malins ont dit que d'autres courriers sont parvenus à l'Académie... mais, manifestement, seule cette lettre a été « effectivement » prise en compte, **précisément en raison de son formalisme de « saisine » contraignante ;**

- 4) **L'indépendance, le droit de harangue** (d'auto-saisine) et le bien fondé de notre argumentation sont reconnus **notamment en terme de Cour souveraine justifiant le port de l'Épée** assimilant les membres de la compagnie à des parlementaires (cf. Droit démocratique d'Alsace lorraine) ;
- 5) **L'Académie confirme ainsi son rôle assigné dans la saisine** : comme elle l'a déjà montré... **lors de l'offensive de féminisation des titres et fonctions alors que l'Académie a fait entendre très vigoureusement sa voix pour s'opposer au projet gouvernemental !**
- 6) **La situation est gravissime**. L'Académie doit reconnaître que la **situation est, aujourd'hui, « très particulière », bien plus grave** que lors de la première « offensive de féminisation » ;
- 7) **La modification du dictionnaire est impossible**. Il faut prendre la mesure des **conséquences linguistiques qui découlent des changements** souhaités par le gouvernement mais **qui ne pourront pas être acceptés « puisque la langue ne se modifie pas par décrets »**, lesquels ne sauraient **sans forfaiture changer la manière de parler courante, l'usage commun**, enregistré depuis des siècles, et conforme à la **nature des choses que l'Académie a vocation d'acter dans son dictionnaire** ;
- 8) Sa réponse en conclusion : **« L'Académie ne peut RIEN mettre dans le dictionnaire avant 15 ans !! »** En cas de non rejet du projet de loi Taubira-Hollande, il y aurait donc **simultanément deux langues CONTRADICTOIRES en circulation** en France – **celle du Peuple, légale, et celle du Pouvoir, « hors-la-loi »** –, **ce qui serait anticonstitutionnel**. **« La loi ne peut pas changer la manière courante de s'exprimer ! »**

La conclusion de l'Académie est, dès lors, sans réplique :

- ⇒ **« L'Académie [souveraine en matière de langue] va garder la même définition dans le dictionnaire » ! Elle ne saurait la modifier ni en fait ni en droit.**
- ⇒ **Au demeurant, pour faire entendre sa voix, « l'Académie poursuit sa réflexion et elle le fait à la lumière des éléments d'information que vous lui avez apportés. »**

■ **La cinquième réponse se trouve dans la Constitution de 1958 (art. 2, al. 1)**

— « La langue de la République est le français », la fausse définition Hollande est anticonstitutionnelle !

- **Le vol et viol du « MARIAGE » est une arme de guerre**. Comme dans la **GUERRE DES INSECTES. POUR DÉTRUIRE UN PEUPLE, on s'attaque a sa SEXUALITÉ** (Virilité et fécondité) **et à sa LANGUE** (intelligence et liberté) pour détruire toute Résistance.
- **Le Sénat ne saurait débattre du projet de loi Taubira-Hollande sans avis préalable de l'Académie** (cf. **Communiqué CDV 13 mars 2013**), **qui ne modifiera pas sa définition légale du mot « mariage » !**
- **La défense de la langue, c'est le combat de la Civilisation contre la Barbarie**, après la **destruction** de l'enseignement des mathématiques, de la littérature (cf. **déclaration de l'Académie Française du 6 avril 2000**), de l'Art (cf. Versailles) et maintenant du « mot » tête de file Mariage ! Nous sommes dans une guerre invisible, de Gaulle et Mitterrand l'ont dit.
- **Dans cette guerre TOTALE, la langue française et la France sont en 1^{ère} ligne**, comme modèle emblématique de la Civilisation européenne, et **l'Académie Française**, de par sa mission historique, universelle et prestigieuse de Défense du français, et son magistère intellectuel, **doit se décomplexer et se convaincre qu'elle est l'Institution d'avant-garde, par excellence**, dans la société de l'Information de demain. Dans la plus grave crise de son histoire, pour l'affrontement de laquelle elle a été profilée par Richelieu, **elle doit faire entendre sa voix au juste niveau d'agression de la langue française et universelle !**

- **En l'espèce, la phrase de Saint Just « Le Peuple n'a pas de pire ennemi que son gouvernement » n'a jamais été aussi juste, l'État s'employant à déconstruire le pays en tous domaines, à commencer par la langue de la Liberté ! C'est une forfaiture, un crime rituel s'apparentant à un parricide, au génocide culturel d'un peuple !**
- **Avant de conclure, rappelons l'avertissement de la « langue de Molière » disant que le respect de la grammaire est la Loi des lois et que son viol la cause de tous les maux :**
 - « **Fondement de toutes les sciences... la grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois, Et les fait, la main haute, obéir à ses lois ?** »
 - « **On doit discuter des choses et non pas des mots et que la plupart des contrariétés viennent de ne pas entendre et de ne pas entendre et d'envelopper dans un même mot des choses opposées, il ne faut qu'ôter le voile de l'équivoque.** » (Préface du Tartuffe)

* * *

■ **SIMONE VEIL nous livre le « credo » de combat des Académiciens (18 mars 2010) :**

L'Académie « demeure à mes yeux le temple de la langue française. Dans ce dernier bastion, elle épouse son temps, sans céder aux dérives de la mode et de la facilité, et, par exemple, n'est-ce pas Madame le Secrétaire perpétuel, sans donner dans le travers qui consiste à faire semblant de croire que la féminisation des mots est un accélérateur de parité. Or, n'ayant moi-même aucune prétention littéraire, tout en considérant que la langue française demeure le pilier majeur de notre identité, je demeure surprise et émerveillée que vous m'ayez conviée à partager votre combat « de défense de la langue française. » C'est ce credo qui oblige aujourd'hui l'Académie Française confrontée à la plus grave crise de son histoire, et manquer au défi historique de la fausse définition du mariage, à sa mission de défense de l'immortalité du français, ferait déchoir tous les académiciens de leur titre d'immortels !

■ **Le poète provençal Mistral nous a solennellement averti, la clef de la Liberté du Peuple est dans la sauvegarde de sa langue : « Un peuple qui tient sa langue tient la clef qui le délivrera de ses chaînes ! »**

■ **C'est cette Glorieuse Mission de défense de la Liberté par la défense de la Langue, de la Vérité et de la Liberté de la Loi suprême de la République, du lien commun Français de la Culture et de la Démocratie, de la Justice, contre la FOLIE et le VIOL des consciences qui incombe aujourd'hui à l'Académie et à nous tous. Ce combat sera relevé avec nos amis d'Europe et du monde entier, amis de toujours de la Civilisation contre la Barbarie impitoyable et sans limite du Monde Anglo-Saxon. C'est à la Folie dans laquelle voudrait nous plonger la fausse définition du Mariage Taubira-Hollande que nous devons échapper en luttant contre avec la dernière énergie ! Parce que c'est une folie de confondre les champs sémantiques !**

■ **La réponse de l'Académie française disant qu'elle ne modifierait pas la définition légale du mot « mariage » ouvre la voie de la victoire de la Liberté et de Civilisation contre la Barbarie et l'esclavage sémantique ! « Tout ce qui n'est pas clair n'est pas français ! » (Rivarol)**

■ **Sous les pavés disloqués de la déconstruction d'un l'État d'imposture, en pleine déconfiture, une nouvelle légitimité émergente est en cours d'écriture ! L'acte à accomplir est beau... « Il est grand comme un besoin de changer d'air. Il est fort comme le cri aigu d'un accent dans la nuit longue ! » (Léon-Gontran Damas)**

Arnaud Upinsky, Président de l'UNIEF/Coordination Défense de Versailles

Contact presse : courrierposte@orange.fr et tel : 06 01 76 20 79

Sites : <http://coordination-defense-de-versailles.info> et [Blog CDV](#)